



**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉE LE 24 NOVEMBRE 2023**

N° 11/2023/42 – marché public pour les assurances (groupement de commandes institué par la CCTVI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER SANS SUITE POUR MOTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL** tous les lots du marché public d'assurances proposé par la CCTVI ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le devis de GROUPAMA, hors groupement de commandes, pour l'ensemble des assurances (dommages aux biens, responsabilités, flotte automobile, protection juridique et risques annexes) ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

N° 11/2023/43 – Révision du RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DE RÉVISER LE RIFSEEP** selon les modalités définies ;
- **D'AUTORISER** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ;
- **DE PRÉVOIR** et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

N° 11/2023/44 – Adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier au Syndicat Cavités 37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité, l'adhésion de la commune d'ESVES-LE-MOUTIER au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

N° 11/2023/45 – Demande de subvention du BTP CFA 37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **REFUSE** à l'unanimité cette demande de subvention.

Le Maire,

Agnès BUREAU

